



L'Épiphanie

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577-28**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 20 septembre 2023, le *Règlement numéro 577-28*, intitulé « *Règlement numéro 577-28 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone P-66* ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 24 octobre 2023.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 26 octobre 2023.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 26 octobre 2023

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE